

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

L'année scolaire 2022 - 2023 comptera 138 jours de cantine scolaire
repas consommés les lundi, mardi, jeudi et vendredi

POUR LES FAMILLES DONT LE QUOTIENT EST SUPERIEUR > à 1 000 €

Le tarif au repas est de 3,80 € en vigueur à partir du 8 juillet 2022.

à l'année 138 jours x 3,80 = 524,40 €

au trimestre pour information : 524,40 € / 3 174,80 €

Le tarif au forfait est de 3,61 € (après réduction de 5 % sur le tarif au repas)

Pour le paiement au forfait, la base servant au calcul est de 174,80 €

nombre de repas consommés par semaine	PAIEMENT AU REPAS	PAIEMENT AU FORFAIT PAR TRIMESTRE		3e enfant
	PAR ENFANT par trimestre	PAR ENFANT jusqu'à 2 enfants (après déduction de 5% sur le tarif repas)	POUR TROIS ENFANTS (après déduction de 5 % pour les 2 premiers enfants et une réduction de 20 % pour le troisième enfant)	
4	174,80 €	166,06 €	471,96 €	139,84 €
3	131,10 €	124,55 €	353,97 €	104,88 €
2	87,40 €	83,03 €	235,98 €	69,92 €
1	43,70 €	41,52 €	117,99 €	34,96 €

POUR LES FAMILLES DONT LE QUOTIENT EST INFERIEUR < à 1 000 €

Attention : le tarif au repas et au forfait pour le quotient est inférieur < à 1 000 € est appliqué uniquement sur présentation d'un justificatif de votre quotient familial.

Le tarif au repas est de 3,60 € en vigueur à partir du 8 juillet 2022.

à l'année 138 jours x 3,60 = 496,80 €

au trimestre pour information 496,80 € / 3 = 165,60 €

Le tarif au forfait est de 3,42 € (après déduction de 5 % sur le tarif repas)

Pour le paiement au forfait, la base servant au calcul est de 165,60 €

nombre de repas consommés par semaine	PAIEMENT AU REPAS	PAIEMENT AU FORFAIT PAR TRIMESTRE		3e enfant
	PAR ENFANT par trimestre	PAR ENFANT jusqu'à 2 enfants (après déduction de 5% sur le tarif repas)	POUR TROIS ENFANTS (compris une réduction de 5 % pour les 2 premiers enfants et une réduction de 20 % pour le troisième enfant)	
4	165,60 €	157,32 €	447,12 €	132,48 €
3	124,20 €	117,99 €	335,34 €	99,36 €
2	82,80 €	78,66 €	223,56 €	66,24 €
1	41,40 €	39,33 €	111,78 €	33,12 €